Dumont de Valdajou, 1728-1798. Quand un rebouteux fait école aux armées…

R. Remondière

Résumé

À la fin du Moyen Âge, on trouve trace des renoueurs auprès des populations en milieu rural, mais aussi auprès de la noblesse. Peu avant la Révolution française, et grâce à des personnalités influentes, Dumont de Valdajou est nommé instructeur dans une école, afin de former des rebouteux destinés à l'armée et aux hôpitaux militaires. Alors que le contenu de la formation est partiellement connu, les actes de reboutage sont à part égale avec ceux de la chirurgie courante, appliqués aux malades indigents. Dumont semble avoir réussi son entrée dans le monde de la médecine, cependant, faute d'évolution des pratiques enseignées dans un milieu médical en pleine effervescence et contestataire, celles-ci vont retomber dans l'oubli, la marginalité et l'empirisme.

Mots-clés : École. Formation militaire. Gestes techniques. Rebouteux.

Abstract
DUMONT DE VALAJOU, 1728-1798: A BONESETTER IN A MILITARY SCHOOL…

At the end of the Middle Ages, bonesetters were found among the nobility, as well as among rural populations. A few years before the French Revolution, and thanks to influential noblemen, Dumont de Valdajou became an instructor in a military school in order to bonesetters for the army and military hospitals. Although we do not know precisely what was taught, the treatments of bonesetters were in equal part with standard surgery for the destitute. Dumont seems to have successfully fitted into the world of the medicine, however, because of the lack of evolution in the practices taught to a dissentful medical community in turmoil, the treatments of bonesetters became marginal, empiric and largely forgotten.

Keywords: Bonesetter. Graduate. Military school. Practice.

Introduction

Pratique souvent évoquée, décrite par Hippocrate (*De fracturis, de articulis*), par Celse (*De medicina*), par Ambroise Paré (Des luxations), le reboutage, très souvent accusé de tous les maux, a engendré une littérature plus abondante que celle obtenue par ses succès ! Pour avoir inspiré certaines pratiques et les avoir introduite à l'hôpital (1), le principe du reboutage ou renouage consiste bien souvent à utiliser le mouvement contraire à celui qui a causé la lésion. Et à ce titre, n'est-il pas un geste qui soigne ?

Avant la Révolution française, la place occupée par les rebouteux sera envisagée, mais surtout le parcours professionnel de l'un d'entre eux, dont la notoriété a supplanté celle des chirurgiens de l'époque, alors qu'il n'a laissé aucun écrit à caractère professionnel. Ce bornage historique se situe donc dans un contexte de prolifération des chirurgiens et des relations souvent conflictuelles avec les docteurs en médecine. Cependant, aborder les enseignements dispensés au sein d'une école de rebouteux militaires relève d'un double défi. D'une part, la pratique est par essence de tradition manuelle et orale. Seuls, quelques observateurs ont pu en tracer des descriptions souvent approximatives et incomplètes. D'autre part, aucune trace écrite des acteurs n'a permis la transmission de leurs savoirs, malgré des témoignages nombreux de malades et quelques rares documents officiels.

Après avoir rappelé les conditions de l'émergence du reboutage à cette époque, nous tenterons de cerner la formation dispensée, lesquelles sont attachées à un personnage central, Dumont de Valdajou, chirugien-renoueur des armées.

Une situation contrastée et ambiguë

L'existence avérée des charlatans et des rebouteux au sein des populations échappe à tout contrôle. En effet, ils ont proliféré en raison de l'interprétation des aphorismes

R. REMONDIÈRE, Professeur de santé publique et de politiques sociales.
Correspondance : R. REMONDIÈRE, Groupe de recherche en histoire de la santé et du social-GRH2S, 99, avenue du colonel Fabien – 94400 Vitry sur Seine.
E-mail : remondiere-r3@wanadoo.fr

hippocratiques, des vides juridiques envers les pratiques non médicales dénoncées à différentes époques, de l'effectif insuffisant des médecins et du montant prohibitif de leurs honoraires, sans oublier une crédulité certaine de la part des populations confrontées à la pluralité des soignants. S'ils se sont fait une place et ont su se rendre indispensables, la transmission de leur pratique et de leur savoir interroge.

Bien avant 1789, l'exercice des pratiques médicales, soumis à des textes réglementaires d'application locale variée, est l'objet de privilèges royaux. Alors que les chirurgiens se sont séparés des baigneurs et des perruquiers dès 1691 et des barbiers en 1719 (2), il faudra attendre le 23 avril 1743 (3) pour constater cette séparation, soit après plus de cinquante ans. Jusqu'en 1792, deux groupes de personnes pratiquent la médecine : les docteurs en médecine et les chirurgiens. Les premiers, qui parlent et écrivent le latin, ont fait quatre années d'études en université, après un enseignement général de deux ans ; les seconds bénéficient d'une formation pratique de deux ans avant d'être reçus dans les corporations de chirurgiens.

Néanmoins, ils vont continuer à se côtoyer à la cour du Roi, car leurs pratiques sont complémentaires. Leur prolifération, encouragée par une faible répression, favorise la spécialisation non enseignée à la Faculté et pour certains, celle-ci justifie qu'ils soient identifiés par des qualificatifs accolés à leur titre : accoucheur, herniaire, pédicure (4), restaurateur, renoueur (5). Mais, ce dernier n'a pas toujours eu le rang de chirurgien, hormis aux armées. Néanmoins, dans d'autres disciplines, ils sont élevés à la charge de premier médecin de régiment (6), sans être passés par l'apprentissage ou la formation, car ils bénéficient de la reconnaissance populaire et de la noblesse qui a cette capacité de pouvoir attribuer un brevet dans la discipline appropriée !

Le rebouteux ou renoueur (7), bénéficie d'appréciations positives grâce aux malades améliorés ou guéris. Il est alors un bienfaiteur de l'humanité en traitant l'urgence ; sa réputation jalousée. Mais certains chirurgiens étaient souvent qualifiés de *charlatans*, d'*abominables charlatans* (8), de *malfaisants*, d'*insensés*, c'est-à-dire celui qui aggrave la situation, laquelle est plus fréquemment évoquée dans les écrits des médecins ou chez certains témoins de l'époque.

Si leur capacité est attestée par de nombreux auteurs locaux, une ambiguïté existe jusque dans leur appellation et les actes pratiqués, puisqu'on distingue le rebouteux habile, ayant des connaissances en anatomie et en physiologie, vraisemblablement d'origine pratique, plus rarement livresques. Quant aux autres, ils sont accusés de torturer les malades, voire de les estropier et ne penser qu'à l'argent, selon les dires des médecins les plus combatifs (9).

L'absence de formation académique semble bien être au cœur du problème et les critiques sont vives, car les gestes décrits par les médecins grecs sont repris, sans apports nouveaux, appliqués selon un discernement jamais évoqué, mais toujours avec assurance. De la sorte, ils se trouvent en opposition avec les savoirs des médecins qui ont souvent pris la mesure des effets nocifs de cette continuité de pratiques et surtout qui ont reçu les enseignements appropriés. Ces derniers, qui refusent d'assimiler ces chirurgiens au corps médical (10), sont donc parfaitement conscients des limites de ces pratiques, de leurs avantages et de leurs risques. Ainsi, la frontière entre le renoueur, même breveté, et le charlatan est donc ténue (11).

Entre 1730 et 1772, années qui correspondent à l'exercice de Dumont, lettres-patentes, statuts, requêtes et déclaration du Roi organisent la formation et la profession de chirurgien. Et, en avril 1771, Louis XIV décide de faire reconnaître sur l'ensemble du royaume ses chirurgiens personnels qui ne sont pas officiellement titulaires de la maîtrise. Chez les médecins, le prestige social précède l'efficacité technique en raison de leurs études supérieures (12) et de la lecture d'ouvrages médicaux en latin.

En provenance des Vosges : le reboutage au XVII^e^ et XVIII^e^ siècles.

Dans ce savoir émietté, les pratiques des rebouteux et de leur formation assurent, d'une certaine façon, la transition entre la frontière du savoir savant et du savoir populaire (13), sans oublier l'aspect social, celui de venir en aide à son prochain.

Des précurseurs estimés.

Depuis fort longtemps, les rois de France ont eu dans leur entourage des renoueurs. Vers 1528, François 1^er^ employait Guillaume Thoreau. Henri IV, Louis XIII et Louis XIV en avaient trois à leur service, Louis XVI en avait quatre et un chirurgien-pédicure. Si leur formation n'est jamais évoquée, la tolérance dont ils bénéficient à la Cour avait subi quelques changements au fil du temps, puisqu'en 1699, les chirurgiens-renoueurs durent se soumettre à un léger examen et de ce fait, leur statut changea.

Puis, à partir de 1772, on leur demande de se faire recevoir par le Collège de chirurgie en tant qu'experts. Ils ne doivent alors pratiquer aucune autre spécialité ou activité que celle initialement prévue (14) sous peine d'amende, avec interdiction faite aux femmes d'exercer le métier !

Vers les années 1770, les malades, confrontés à l'urgence de se faire soigner, préfèrent se tourner vers ceux qui, issus du même milieu, utilisent des moyens simples, parlent le même langage et, de surcroît, ne se font peu ou pas payer !

C'est dans les années 1650 que se font connaître les rebouteux de la région vosgienne et ils sont, semble-t-il, légions ou presque. Leur réputation s'étend jusqu'en Franche-Comté et en Allemagne, car ils sont connus pour leur dévouement, leur modestie, leur désintéressement, mais surtout pour leur habileté à soigner les luxations. Dans la famille, dès le plus jeune âge, afin de les préparer à un maniement plus aisé sur les articulations, les enfants sont souvent initiés sur les animaux de la ferme et sont éduqués à remonter les os d'un squelette, placés dans un sac.

Les Jallais, les Demenge, les Fleurot, originaires du Val d'Ajou commune des Vosges, sont connus et réputés

depuis l'époque où les militaires suédois, qui ont envahi la Lorraine (vers 1634), les auraient formés aux pratiques du reboutage et avec eux, la marque de leur différence avec les charlatans. Devenus célèbres, leurs succès intriguent les médecins qui viennent juger sur place. En 1776, Pierre-François Percy (15), puis, François-Emmanuel Fodéré (16), en 1819 et à quarante ans d'écart, tous deux reviennent très perturbés de leur visite, tant l'efficacité est étonnante.

Après avoir soigné le Duc Léopold de Lorraine, Jean-Baptiste Fleurot est appelé pour s'occuper du Duc de Bourgogne, en octobre 1759. La reconnaissance est rapide. Le Roi lui offre alors le Traité d'ostéologie de Monro (paru en 1759, en deux volumes), dont la dédicace aurait été « Donné par moi, le Duc de Bourgogne, le 20 mars 1760 » (17). Fleurot lui demande alors le privilège de dispenser les garçons de la famille du tirage au sort pour l'armée, ce qui fut accordé (18) en 1760. Pour l'aider à faire connaître sa pratique, le Roi le nomme professeur de bandage à l'école vétérinaire de Charenton, poste qu'il occupe un an, peut être deux. Loin d'être lucratifs, ses revenus sont de 200 livres (19), en comparaison ceux d'un médecin ordinaire sont de 1 000 livres, mais cette fonction lui permet d'évoluer dans un milieu confortable, de nouer des relations et de se faire une clientèle.

C'est dans ce contexte et cette tradition ainsi conservés que s'inscrit le parcours d'un homme, un renoueur, pour le moins méconnu, qui a retenu notre attention, un certain Jacques Dumont.

Une pratique sociale reconnue

La médicalisation lente de la société française marque un écart progressif entre les traitements des médecins et ceux proposés par les charlatans et les rebouteux. Alors que pour en juger, nombre d'articles écrits par des médecins s'inscrivent dans une démarche de dénonciation de pratiques dissidentes qu'ils jugent dangereuses selon leurs propres critères, aucune opposition clairement affichée ne se manifeste du côté de ceux qui ont recours au savoir populaire.

Comme envers les chirurgiens, les médecins sont critiques. Ils en arrivent à dénoncer les faux rebouteux (20), ceux qui pratiquent sans connaissance qui puisent leur savoir, parfois, dans la générosité divine. Proche du monde des charlatans et parfaitement intégré dans le tissu social, il est celui qui remet bout à bout, celui qui noue une nouvelle fois les membres disloqués.

L'emploi d'instruments, d'appareils de contention, l'application de bandages, d'onguents, de pommades de sa composition est fréquent, quand bien même Dumont emprunte au savoir médical enseigné.

L'école de chirurgie renoueuse de l'armée

Face à cette pléthore de rebouteux, Paris n'échappe pas à la tendance, bien au contraire ! Jacques Dumont serait issu, par les femmes, de la famille des Fleurot qui vit depuis toujours au Val d'Ajou, dans les Vosges (21). Il aurait accolé et substitué à son nom celui du pays de ses ancêtres, car il serait né à Paris (22), pour se faire appeler Dumont Valdajou profitant ainsi d'une image familiale et géographique positive ! Cependant, si sa date de naissance, 1728, reste probable, on ne trouve trace de lui nulle part dans cette région, qui caractérise son nom ! Pas plus, on ne trouve la date, ni le lieu de sa formation… Les premières lettres de reconnaissance (23) qu'il recueille datent de 1769 et sa notoriété se fait jour réellement après avoir soigné la duchesse de Luynes (24).

À partir de 1771, il est âgé alors de quarante-huit ans, sa renommée est directement liée à la célébrité des personnes soignées, parmi lesquelles la plus reconnaissante est la princesse de Montbarrey. Grâce à son époux, Ministre de la guerre de Louis XVI qui intercède le 24 octobre 1776, il devient Dumont de Valdajou chirurgien-renoueur du Comte de Provence (futur Louis XVIII). Ce titre disparaîtra, peu de temps après, puisqu'on le trouve renoueur des camps et armées du Roi, chirurgien ordinaire de la Reine, premier chirurgien-renoueur de Monsieur et démonstrateur de la ville de Paris. Car, à sa demande, il va former des élèves et ses succès seront nombreux !

Un enseignement mieux connu

Sur décision du Roi, en 1768, le règlement concernant le collège de chirurgie précise plusieurs points identiques à ceux des écoles de médecine.

L'école de chirurgie renoueuse créée le jour de la nomination de Dumont, en tant que renoueur des armées, est une institution militaire. Elle est dotée d'un règlement qui précise son fonctionnement (25) et c'est sur décision du Secrétaire d'État à la guerre que sont admis les quatre élèves après la présentation des justificatifs attestant leurs connaissances en chirurgie. Mais quel est cet enseignement dispensé ? Les obligations réglementaires prévoient un enseignement théorique et pratique assorti de quelques précisions. Au programme, l'enseignement de l'ostéologie « sèche et fraîche » du premier décembre au premier mars, autrement dit sur un squelette et sur le vivant, et selon les malades qui se présentent, car la dissection à visée d'enseignement sur les sujets décédés est réglementée à différentes époques de l'année et selon l'heure du décès (26).

L'étude des maladies au programme s'accompagne des méthodes pour y remédier, ainsi qu'aux vices de conformation, mais uniquement dans les limites d'action d'un chirurgien qui, rappelons-le, n'est pas docteur en médecine. Dumont doit aborder les causes, le diagnostic, le pronostic et les traitements, c'est-à-dire « indiquer la nature, le degré de chaque maladie, les signes qui peuvent, ou suspendre, ou nécessiter l'opération » (27).

Le troisième volet de cette formation concerne l'application pratique qui doit se dérouler le lundi et le jeudi après-midi de deux heures à cinq heures. Le principe du compagnonnage est acquis puisque, fait important au cœur du métier, Dumont doit aussi enseigner « les coups de mains » qui lui sont propres. De surcroît, il doit communiquer à ses élèves toutes les recettes des topiques utilisés et leur apprendre à les réaliser. Enfin, le dernier point concerne l'évaluation, exigée par le secrétaire d'État du département de la guerre qui souhaite être informé du « talent » des élèves. Et Dumont sera le démonstrateur, bien que non titulaire de la maîtrise

pourtant exigée pour enseigner. La discipline et l'assiduité aux cours sont une obligation, tout comme le respect des professeurs.

En supplément, une obligation charitable envers les plus déshérités est fixée au premier lundi de chaque mois, après la messe, sous la forme de conseils et de prescriptions. Ainsi, se trouvent réunis tous les principes de la mise en place d'une formation, telle que l'on pourrait l'envisager à notre époque et il y a tout lieu de penser que Dumont a respecté ses engagements –- il est militaire, rappelons le – puisque ses élèves, Imbert, Chédieu, Laroche ont trouvé un poste dans les garnisons, à Brest, en 1778.

Pour autant, cet enseignement est-il original ? En l'absence d'éléments de comparaison dans la même discipline, hormis l'enseignement de la chirurgie générale quelques années plus tôt (28) et quelques années plus tard (29), le fonctionnement de cette école reste un modèle facilement identifiable. En effet, dans les formations médicales non militaires, ont été ajoutés un cours sur les accouchements et un sur les maladies des yeux. Mais une organisation identique est lisible, quant à la discipline, aux dates et heures fixes des enseignements, sur la discipline, sans oublier l'importance donnée aux vérifications des connaissances.

Parallèlement à cette activité, Dumont accueille des groupes de quatre élèves qu'il forme aux opérations et aux pansements exécutés sur les pauvres qui se présentent dans son établissement, installé dans un quartier très populaire de Paris, au 9 de la rue du Petit-Musc (30). Les malades appartenant à la noblesse ou à la bourgeoisie étant soignés à leur domicile.

Son école ferme en 1798 à sa mort, soit après 22 ans d'activité, sans successeur direct. Quant à ses élèves, ils jugent leur formateur trop discret, mais bon professeur… La correspondance très suivie entre Dumont et son ancien élève Imbert fait état de conseils concernant ses lectures médicales. Il lui recommande d'acheter l'ostéologie de Bertin (médecin des armées du Roi) en quatre volumes, parus entre 1754 et 1783, mais aussi l'ouvrage de Du Verney concernant les maladies des os de 1751, tous deux antérieurs d'une vingtaine d'années à la formation entreprise ! Cette soif de connaissances traduit un souci d'amélioration dans la pratique exercée. À moins que ce ne soit la frustration de ne pouvoir accéder à la formation de médecin, toujours onéreuse à cette époque. Quant aux autres élèves, Fournier, Thouin, Baile, Zumwald, de Taille, leur devenir n'est pas connu faute de source.

Un cours de chirurgie-renoueuse

Frappé par le nombre de luxations, d'entorses, mais aussi par l'absence de soins en campagne, Bertin (31), ministre des Finances, confie en mars 1780, à Dumont la chaire de reboutage. Il a la charge d'enseigner sur des cadavres d'animaux et sur le vivant, à l'école vétérinaire d'Alfort. Tel un retour aux sources en terme de pratique, la nomination de Dumont (32) intervient, dans ce même établissement, vingt ans après la création de la chaire de bandage, attribuée à Fleurot, rebouteux vosgien. Parallèlement, sont aussi créés un cours sur la maladie des yeux et un cours sur la peinture animalière (33), une chaire d'accouchements, dont la démonstratrice n'était autre que Madame Le Boursier Du Coudray (34), créditée d'une réputation immense à cette époque.

Bien avant que la preuve de son intérêt soit établie, les médecins avaient largement contesté cette pratique en passe d'être officialisée. L'année suivante, en 1782, la chaire est supprimée à l'occasion du changement de ministre des Finances (35), mais aussi en raison d'une faible utilisation et d'une éventuelle réunification des pratiques des vétérinaires et des chirurgiens. Alors que Dumont est faussement annoncé mort en janvier 1780, il fait une démonstration le 7 mars de la même année !

Une reconnaissance en devenir

Grâce à ses appuis parmi la noblesse et les militaires de haut rang et nombreux sont ceux qui lui recommandent un membre de leur famille ou un protégé. Dumont acquiert donc une solide réputation qui va lui assurer une clientèle aisée, mais il garde aussi une pratique envers les indigents, ce qui va pérenniser ses activités et ses demandes de subventions après la Révolution.

Un personnage inspiré

Il est fort probable que Dumont prend connaissance des écrits de Bourgelat (1712-1779), professeur à l'école vétérinaire d'Alfort, dont il est le contemporain et en particulier de son « Essai sur les appareils et sur les bandages propres aux quadrupèdes », paru en 1770, tout comme du « Dictionnaire vétérinaire et des animaux domestiques » par P.-J. Buchoz (36), médecin botaniste. Et peut être aussi des écrits de J.-L. Petit, chirurgien, qui fustige le reboutage (37), bien qu'il reconnaisse que la main réduit les luxations mieux que les machines… La similitude constatée entre les maladies des animaux et celles des humains va pousser Dumont à proposer des traitements comparables. Cette situation n'est sans doute pas étrangère à l'adaptation de topiques dont la composition reste proche et qu'il doit également enseigner à ses élèves, (tab. I).

Nul doute que cette notoriété est aussi liée à l'adjonction à son patronyme d'un lieu géographique réputé, mais aussi grâce à une pratique remarquable qui lui a permis de transmettre son savoir au sein d'une école. Certains de ses contemporains n'ont pas eu le même succès. On peut citer Médiamole, chirurgien-renoueur du Comte d'Artois qui publia en 1778 un ouvrage sur les plaies du bas-ventre, mais aucun écrit sur sa pratique de reboutage. À Paris, nombreux sont les chirurgiens à avoir exercé officiellement cette pratique de renouage, à cette période : Cousin, Cuvilier, Balluet, Filhouland, Bailly, Dupont, Boullard, Clément.

Une image en évolution

Créée pour récompenser Dumont de ses succès, l'école de renouage est directement liée à sa personnalité. Mais, elle est la conséquence aussi aux faibles résultats dans le traitement des fractures et des traumatismes. Il paraît donc intéressant de signaler que contrairement aux pratiques non médicales, voire clandestines de reboutage, celles enseignées possèdent une reconnaissance sociale

Tableau I. Comparaison des remèdes utilisés par Dumont et ceux à usage vétérinaire .

Eau jaune de Dumont Eau de chaux et deutochlorure de mercure à dissoudre dans une faible quantité d'eau. Dumont se servait de l'eau jaune contre les coupures, les brûlures, les ulcères.	**Eau phadégénique** L'eau de chaux est un détergeant et un cicatrisant. Le mercure est utilisé contre les ulcères, le farcin, la putréfaction des matières animales qu'il rend sèches et dures comme du bois. Cette eau est légèrement excitante.
Onguent vermifuge de Dumont Racine de bruyère, de bryone, ail, absinthe, tanaisie, aurone, huile auxquels on ajoute de la cire, de la coloquinte, de l'aloès et du fiel de bœuf. **Onguent anti-helminthique** Dumont ajoute de l'ase fétide [gomme résineuse, issue d'une plante du Mashrek].	**Décoction contre les pucerons des arbres** Tanaisie, absinthe, sauge, savon, suie, chaux, rhue, coloquinte, suie de cheminée… **Vermifuge** Tanaisie, asa fœtida, aloès, fougère [poudre de Delafond]
Onguent de Valdajou Huile d'olive, poix résine, poix blanche, cire jaune, urine. Après chauffage, on ajoute feuilles de sauges, de rhue et d'absinthe, puis essence de térébenthine. Dumont se servait de cet onguent contre les luxations, sans qu'il soit possible de savoir s'il en était l'auteur.	**Pommade cicatrisante** Huile de lin ou mieux d'olive, céruse cire, essence de térébenthine, maintenir sur un feu doux durant six heures. A utiliser contre les tumeurs inflammatoires, mais peut aussi servir pour les plaies du corps humain.

qui ne leur a pas fait perdre la splendeur qui justifie leur succès, malgré leur présence éphémère.

Cependant, si aucune autre expérience de ce genre n'a existé après lui, on peut alors se poser la question non seulement de l'émergence du reboutage sur le devant de la scène des pratiques à caractère médical, mais aussi de leur officialisation grâce à une école de formation – militaire – dans laquelle il sera l'unique formateur. Si son habileté et son courage au travail sont unanimement reconnus, par contre, on sait peu de chose de ses relations professionnelles avec les militaires, les docteurs en médecine et les autres chirurgiens, qui le jalousent, hormis ses anciens élèves. De ce fait, Dumont n'aura de cesse de se hisser à un rang supérieur ; il aura recours à des signes extérieurs dignes de la petite bourgeoisie, voire de la noblesse : demande de décoration (croix de Saint Michel), réalisation de son portrait peint par Eustache Le Sueur et gravé par Pierre Chenu (1772), fabrication d'un ex-libris par François Brichet.

Malgré un impact social aussi marqué, d'un passé aussi honorifique, d'une officialisation au moins temporaire, on peut s'interroger sur les raisons profondes qui ont conduit à la disparition de ces pratiques de reboutage – et de leur enseignement –- dans le champ officiel de la santé, quelques années après la Révolution française. Une nouvelle génération de médecins et une nouvelle forme de médecine apportent ordre, mesure, science, reconnaissance là où la présence du renoueur avait apporté seulement un lot de satisfactions – y compris chez les plus pauvres – et qui avaient séduit la chronique par des témoignages de la noblesse. Ainsi, il semble bien que dés qu'une pratique non officielle accède à la reconnaissance, elle perd ses attributs qui font son succès. Et en ce sens, la formation existante aurait contribué aussi à la disparition de ces pratiques ou à leur dilution dans les pratiques chirurgicales.

Soixante-dix ans après sa mort, la littérature n'est pas restée insensible à ce bienfaiteur. En 1861, ses remèdes sont encore connus et appréciés. La Comtesse de Ségur entretient cette réputation, dans Pauvre Blaise (38) « *…je vais t'enlever cette saleté de cataplasme qu'il t'a mis là, et je le remplacerai par le cataplasme Valdajou. Ce ne sera pas le premier pied qu'il aura guéri, je t'en réponds. – Es-tu sûr que ce ne sera pas mauvais pour ce qu'il a ? dit Anfry avec inquiétude. – Mauvais, le cataplasme Valdajou ? On voit bien que tu ne le connais pas, mon ami ; tu y auras plus de confiance quand il aura guéri notre garçon* ».

La médecine s'est-elle enrichie d'une des traditions du passé ? C'est fort probable et d'une façon générale les pratiques populaires sont, soit délaissées, tel le magnétisme, soit l'objet d'une appropriation qui passe par la formation ; c'est le cas pour les bains, le massage, l'hypnose, la gymnastique, auxquels est adjoint le suffixe thérapie ou médical. Les pratiques du reboutage, quant à elles, sont restées cloisonnées. Retombées dans un certain oubli, elles sont dès lors farouchement combattues par la justice.

Celles-ci peinent à démontrer qu'elles rentrent dans le cadre d'un l'exercice illégal initialement de l'art de guérir, puis à notre époque de la médecine, alors qu'on assiste actuellement à une naissance des écoles de formation en reboutage, en France, en Suisse et au Canada.

Conclusion

Dumont meurt âgé de 70 ans, le 15 avril 1798. Après son décès, cet établissement, unique en son genre, continuera d'accueillir les malades, grâce au dévouement et au courage de son épouse malgré son absence de diplôme, mais assistée de son gendre, Pierre Thierry (1773-1852), lui aussi chirurgien-renoueur. Bien qu'originaire de la Touraine (39), il ajouta Valdajou à son nom (40), (fig. 1). Le même que son beau-père…



Figure 1. Tombeau de la famille Valdajou (coll. Erère).

L'auteur déclare ne pas avoir de conflit d'intérêt concernant les données présentées dans cet article.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Remondière R. Le geste et la plume. Lille:Septentrion ; 2000.
2. Gautier T. Statut des barbiers-perruquiers-baigneurs-étuvistes de Rouen, art. LIII. in:Gautier ed. Dictionnaire des confréries et corporations d'arts et métiers. Petit-Montrouge;1854 :772.
3. Devaux M. Déclaration du Roi concernant la communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Paris, donnée à Versailles le 3 avril 1743. L'art de faire les rapports en chirurgie. Paris:D'Houry; 746.
4. Laforest N, fut chirurgien pédicure de Louis XVI. Il est l'auteur de « l'art de soigner les pieds », paru en 1781. En 1789, il était appointé par le département de la maison du Roi.
5. En 1752, Broqua, Cassaing, Boiscaillaud sont chirurgiens-renoueurs, à Paris.
6. Plantavit de La Pause G, Desfontaines, Guyot PF, Aymon J, Mémoires pour servir à l'histoire de la Calotte. Paris:Aux états calotins de l'imprimerie Calotine, 2e partie;1752. Les chirurgiens furent regroupés avec les médecins en 1795, avec la création des nouvelles Écoles de médecine.
7. Ils furent parfois appelés ostéologistes. Le Journal des savants 1729;janvier:135. Cette dénomination apparaît sur certains registres d'état-civil de 1792, naissance n° 145 ; Arch. de Paris, cote 10NUM75907/4E497/1792-1793.
8. Franklin A. La vie privée d'autrefois. Variétés chirurgicales. Paris:Plon;1894. Ils pratiquent la cure de hernie par l'ablation du testicule.
9. Orfila. Rubrique rebouteux. in:Diderot, D'Alembert. eds. Encyclopédie méthodique, médecine. Paris:Vve Agasse;t.12, 1827 : 471-2.
10. Professeurs de la Faculté de médecine de Toulouse. Réflexions sur les moyens de remédier aux abus de l'enseignement et de la pratique de la médecine. Toulouse:1791 : 4.
11. Gallot JG. Vues générales sur la restauration de l'art de guérir. Paris:Didot;1790. Cet auteur propose la destruction entière et radicale du charlatanisme et des charlatans : 13.
12. Réflexions sur les moyens de remédier aux abus de l'enseignement & de la pratique de la Médecine. Communiqué au Comité de Salubrité par les professeurs de la Faculté de Médecine de Toulouse, 1791 : 2.
13. Goubert JP. L'art de guérir. Médecine savante et médecin populaire dans la France de 1790. Annales Économies Sociétés Civilisations 1977;32:908-26.
14. Recueil des édits, déclarations, arrêts du Conseil d'État et lettres-patentes. Douay:Debay; vol.7 :1787.
15. Laurent C. Histoire de la vie et des ouvrages de PF. Percy. Versailles:Daumont; 1827. Il relate sa rencontre avec « l'oncle Valdajol ». Percy fut inspecteur du service de santé militaire, puis professeur à la Faculté de médecine de Paris.
16. Dorveaux P. Opinions de quelques médecins sur les rebouteurs du Val-d'Ajol. Le pays lorrain et le pays messin 1911;1,562-7. Fodéré est professeur de médecine légale, à Strasbourg. Percy, né en Haute Saône, est fils d'un chirurgien.
17. Descharrières JJ. Essai sur l'histoire littéraire de Belfort et du voisinage. Belfort:Clerc; 1808.
18. Levêque L, Une famille de rebouteurs lorrains, les Fleurot de Valdajou. Le Pays lorrain 1909;2 :65-78. Il s'agirait de Jean-Joseph.
19. Environ 1 600 €.
20. Fodéré, Rebouteur. in:Panckoucke CLF ed.. Dictionnaire des sciences médicales. Paris:Panckoucke:1820. vol. 47 :273-9.
21. Comte de Tessan (Lieutenant-Général des Armées du Roi). Mémoire concernant la famille des Fleuriot, connue en Lorraine sous le nom des Valdajou. in: Hirzel JG ed. Le Socrate rustique. Zürich:Heigguer et Compagnie;1764 :385-406.
22. Tardieu A. Dumont. in:Tardieu A, Dictionnaire iconographique des Parisiens. Paris:Herment;1885 :100.
23. BHVP, cote CP 5006bis.
24. Marquise Du Deffand. Lettre 316, jeudi, 1er février 1770 de Madame la Marquise Du Deffand à Horace Walpole. Correspondance complète de la Marquise Du Deffand. Paris:Plon;1865 :30.
25. Lettres patentes du Roi en forme d'édit portant règlement pour le collège de chirurgie de Paris, Art LXXV à LXXVII. Paris:Imp. Royale;1768 : 21.
26. Ibid, art. CLII, p 42. Un délai de 12 heures doit être respecté pour l'ouverture des corps entre le 1er avril et le 1er octobre et un délai de 24 heures entre le 1er octobre et le 1er avril.
27. BHVP, cote CP 5006bis.
28. Lettres patentes du Roi, op.cit., art. XLIV à LXXVII ; 15-21.
29. Dufranc. Lettres-patentes du Roi, portant règlement pour les Écoles de chirurgie de Paris, du 18 juin 1784. Gazette de santé 1784;21:83-4.
30. À l'origine, cette rue s'appelait rue de la Putte y musse, c'est-à-dire de la putain qui se cache, ce qui montre le côté populaire du quartier dans lequel il travaille. Ultérieurement, il s'installera au 21 de cette même rue.
31. Il était ministre-contrôleur général des finances. Membre de l'Académie royale des Sciences depuis le 28 novembre 1761, il créa l'École vétérinaire de Lyon, en 1762, puis celle de Limoges en 1766 et de Maisons-Alfort, en 1767.
32. Chabert Ph, Flandrin P, Huzard JB. Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques. Paris:Huzard;t.1.1809.
33. Chabert Ph. Instructions et observations sur les maladies des animaux domestiques. Paris:Librairie vétérinaire;t.3.1808. L'intitulé était : École de principes relatifs à la fidèle représentation des animaux domestiques. Destinés aux peintres, aux sculpteurs, aux graveurs, le cours était assuré par Antoine-François Vincent.
34. Le Boursier du Coudray AM, 1714-1789. Cette sage-femme publie en 1759 un abrégé de l'Art des accouchements, illustré de gravures en couleur. Elle avait inventé une « machine » de démonstration (mannequin), afin de lutter contre l'ignorance des matrones et des chirurgiens
35. Chabert, Flandrin, Huzard, op.cit., t.1 : 8.
36. Buchoz PJ. Dictionnaire vétérinaire et des animaux domestiques. Paris:JP.Costard, t.1 et 2.1771 ; Vitet L, Médecine vétérinaire. Lyon:Périsse;1783. À cette époque, de nombreux médecins proposent des traitements applicables aussi chez l'animal ; c'est le cas de Vicq d'Azyr et de Daubenton.
37. Petit JL. Traité des maladies des os. Paris:G. Cavelier;t.2.1735.
38. Comtesse de Ségur, Pauvre Blaise, La semaine des enfants. Paris:Lahure;1861, 210, : 307. Le cataplasme était composé de son, de chandelle et d'urine humaine.
39. Il était né à Descartes-La Haye en Indre et Loire.
40. Cimetière du Père Lachaise à Paris, concession 112388, division 12.